

CCAG TRAVAUX 2021/2009

Progrès, nouveautés

Objectifs

- Maîtriser les évolutions apportées par le nouveau CCAG
- Optimiser votre gestion contractuelle grâce à ces nouveaux outils
- Préserver vos intérêts lors de chaque phase cruciale de votre contrat

Public et prérequis

- 2 ans d'expérience en tant que conducteur de travaux et/ou en service études ou jeune ingénieur ou 5 ans d'expérience en tant que chef de chantier
- 1 an d'expérience en tant que gestionnaire administratif et financier des marchés publics ou responsable administratif et financier des marchés publics

Durée

1 journée - 7 heures

Tarif

Nous consulter

Date

Nous consulter

Lieux

Locaux de la FRTP Normandie
Petit-Couronne (76)

Positionnement

NC

Délai d'accès

Selon la prochaine date de formation prévue (voir calendrier) avec délai de réponse maximum de 10 jours à compter de la demande.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Merci de contacter Gil DELAUNEY, notre référente handicap, à l'adresse suivante : g.delautre@fnpt.fr. Des aménagements peuvent être étudiés.

Moyens et méthodes pédagogiques

- Diaporama : support de la formation
- Partage d'expériences et de questionnements

Modalités d'évaluation

- Questionnaire d'évaluation à chaud et à froid
- Remise d'une Attestation de formation validant les compétences acquises

Poursuite de parcours/débouchés

NC

Validation

Attestation de formation

Contact

Pour toute information ou devis, merci de nous adresser une demande par mail à l'adresse suivante : formatpnormandie@fnpt.fr – 02.35.61.02.71

Taux de satisfaction pour l'année 2024 : NC

Taux de réussite : NC

Programme au verso

*sur les personnes ayant passé l'examen

Objectifs

- Maîtriser les évolutions apportées par le nouveau CCAG
- Optimiser votre gestion contractuelle grâce à ces nouveaux outils
- Préserver vos intérêts lors de chaque phase cruciale de votre contrat

PROGRAMME DE LA FORMATION

Droits et obligations des principaux acteurs

- Rôle et missions du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, des entreprises
- Les obligations spécifiques du Maître d'œuvre, gérer ses carences- mission EXE ou VISA
- Le contrôleur technique
- Le coordonnateur SPS
- Obligation de définir les missions de tous les intervenants
- Modalités de paiement des cotraitants solidaires, solidarité du mandataire dans un groupement conjoint
- Sous-traitance : garanties, déclaration, obligation de remettre le contrat au MO s'il le demande
- Evolution de la réglementation dans les domaines de la sécurité et du droit du travail : avenant

Documents du marché

Documents en marché public

- Différents documents, ordre de priorité, le mémoire technique devenu contractuel
- Le CCAG Travaux 2021, le régime des dérogations, les clauses essentielles

Clauses financières

- Forfait – les cas de sortie d'un marché forfaitaire
- Prix unitaires
- « y compris toutes sujétions » ce que cela signifie réellement – nouveau : modification de la législation ou de la réglementation (notamment pandémie)
- Actualisation – révision : nouveautés
- Avances : nouvelles dispositions pour les PME
- Retenue de garantie

Exécution du contrat

- Démarrage des travaux
 - Notification, ordre de service de démarrage
 - Période de préparation, les délais, le calendrier d'exécution, les intempéries
- La prise en compte des dispositions du décret DT-DICT : piquetage spécial, clauses techniques et financières, points d'arrêts
- Les ordres de services – notifiés par le MOE ou le MO réserves – nouvelles possibilités de refus, suspension possible du délai, accord du MO si modification des prestations et/ou des délais
- Les constatations contradictoires- les constats
 - Objet des constats – points d'arrêt/points critiques
 - Utilité des constats dans d'autres circonstances
- Délais et pénalités de retard, plafonnées et après mise en demeure
- Motifs de prolongation du délai contractuel

Modifications du contrat

- Les avenants-négociation, accord des parties, qualité des signataires
- Les pièges à éviter – prix nouveaux, travaux supplémentaires ou modificatifs : nouvelles dispositions cas du changement de la législation ou de la réglementation applicable

Objectifs

- Maîtriser les évolutions apportées par le nouveau CCAG
- Optimiser votre gestion contractuelle grâce à ces nouveaux outils
- Préserver vos intérêts lors de chaque phase cruciale de votre contrat

PROGRAMME DE LA FORMATION

Païement des prestations

En marché public

- Les demandes de paiement
- Païement des approvisionnements par défaut
- Délais de paiement en marché public
- Intérêts moratoires, nouvelles règles

Réception des garanties

- Obtenir la réception de ces ouvrages- les conséquences
- La réception en marché public
- DOE et DIUO : nouveautés 2021
- Les garanties – les assurances obligatoires dans certains cas : information du titulaire élargie en matière d'assurance
- Solde du marché

Mise à jour septembre 2025